

LAURIANE RAYNAUD

AVOCATE AU BARREAU DE PARIS

Monsieur Dominique LANZALAVI

17 rue du commandant Benielli

Les Cyclamens - B2

20000 AJACCIO

Paris, le 15 juillet 2013

Objet : LANZALAVI /proposition d'honoraires

REF : LANZALAVI/HONORAIRES /COURRIERS

Ben pour accord = 5621,20€

Le Directeur
de l'Incubateur Technologique
Territorial de Corse

[Signature]
Emmanuel PIERRE

le 19/07/2013

Cher Monsieur,

Je fais suite à nos échanges relatifs au projet CLARIS ET L'HOLOQUID.

Je suis en mesure de revenir vers vous pour vous faire part de mes conditions d'intervention.

Je facture habituellement mes prestations au temps passé à un taux horaire de 200 euros HT (TVA à 19,6 %). Est en principe facturé le temps passé en entretiens téléphoniques, en rendez-vous, en rédaction de courriers, de contrats, de consultations, etc.

J'attire votre attention sur le caractère complexe en termes juridiques de votre projet. Une mise à plat me semble indispensable. Il est nécessaire de déterminer les droits qui vous ont été cédés par l'étude des documents déjà régularisés, ceux qui doivent vous être cédés pour l'exploitation de votre projet et de vous fournir les préconisations en termes de contrats à régulariser et d'écueils à éviter.

Je ne pense pas pouvoir consacrer moins de 13 heures 30 à l'accomplissement de cette mission, soit une somme globale à titre d'honoraire de 2.700 euros HT.

Au surplus, nous sommes d'ores et déjà convenus qu'il était indispensable d'établir à tout le moins pour le moment les contrats de commande et de cession de droits d'auteur (littéraire, graphique, réalisation, musique) ainsi que le contrat de travail technicien réalisateur.

Je pense toutefois que dans votre cas un honoraire forfaitaire pour la rédaction des contrats de cession de droit serait plus adapté et moins inquiétant.

Pour cette prestation, je peux vous proposer un honoraire ramené à 400 euros HT par contrat, soit un honoraire global de rédaction de 2.000 euros HT.